CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E167854** **VALABLE JUSQU'AU** **11/05/2027**

ÉDITÉ LE **24/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/12/2016
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 26/02/2024
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 2017B00692

Siret : **824 540 769 00026**
Code NACE : 4329A
Numéro caisse de congés payés : 0033396

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000007498729004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000007498729004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **JOLLY RENOV**

2705 ROUTE DE SANDILLON
45560 SAINT-DENIS-EN-VAL

Téléphone : 02 38 25 99 79 **Fax :**
Portable : 06 99 24 77 43

Site Internet :
E-mail : contact.jollyrenov@gmail.com

Responsabilité légale :
JOLLY CHARLES-HENRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	23/05/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	12/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/03/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	23/05/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/03/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	21/12/2023
o Isolation des combles perdus	12/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.